



Chantal Jourdan
Députée de l'Orne

À Alençon, le 15.09.2026

M. Roland Lescure,
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

139 rue de Bercy,
75572 Paris Cedex 12

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat National d'Apiculture, qui représente 23 500 apiculteurs sur l'ensemble du territoire, a appelé mon attention sur les conséquences de la généralisation de la facturation électronique et du e-reporting pour les petits apiculteurs français.

Une grande partie d'entre eux ne sont pas des professionnels vivant de l'apiculture : ils possèdent quelques ruches et commercialisent une production limitée, souvent en vente directe, pour un chiffre d'affaires annuel modeste. Dès lors qu'ils disposent d'un numéro SIRET, ils entrent dans le champ de ces nouvelles obligations, avec une charge administrative et technique disproportionnée par rapport à leur activité réelle.

Dans un contexte déjà difficile pour la filière (charges croissantes, mortalité des colonies, concurrence des miels importés), cette contrainte supplémentaire risquerait de pousser certains à réduire leur activité, voire à l'abandonner, au détriment des territoires ruraux, de la biodiversité et des cultures dépendantes de la pollinisation.

C'est pourquoi je soutiens pleinement la demande formulée par le SNA. Compte tenu de la taille souvent modeste des exploitations apicoles et de la charge que représenterait cette obligation pour elles, je vous serais reconnaissante de bien vouloir prévoir que la facturation électronique et le e-reporting ne s'appliquent aux apiculteurs qu'à partir d'un seuil de chiffre d'affaires annuel de 10 000 euros

Je vous serais reconnaissante d'étudier cette mesure et me tiens à votre disposition pour tout échange utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Chantal JOURDAN
Députée de l'Orne